



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 57236

Texte de la question

M Alain Brune souhaite appeler l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la politique conduite dans le domaine de la protection de la sante publique et de la sante animale. En effet, si les moyens financiers degages en 1991 ont permis d'ameliorer la qualite des controles realises, il demeure le probleme des insuffisances d'effectifs des veterinaires inspecteurs relativement a leurs missions en matiere de surveillance des frontieres. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir faire le point sur les mesures et les creations de postes qu'il envisage afin de reduire la carence en effectifs des services veterinaires aux postes de douane.

Texte de la réponse

Reponse. - Depuis 1989, le secteur veterinaire constitue une priorite ministerielle et a ete exonere, a ce titre, des reductions d'effectifs qu'ont connues les autres secteurs des services exterieurs (- 5 p 100). De 1989 a 1991, au contraire, 60 creations nettes d'emplois lui ont ete accordees (+ 2 p 100). Le maintien de cette priorite lors de l'elaboration de la loi de finances pour 1992 a de nouveau permis la creation nette de dix-sept emplois supplementaires de categorie A, notamment pour le renforcement des missions de controle. Par ailleurs, pour les agents techniques de categorie B, l'equivalent de treize emplois supplementaires a aussi pu etre obtenu, essentiellement pour des missions d'inspection en abattoirs. De plus, dans le cadre de l'execution de ce budget, les mesures ont ete prises en gestion afin d'exonerer le corps des veterinaires inspecteurs de tout gel d'emplois. Ainsi, les services veterinaires du ministere de l'agriculture et de la foret pourront-ils etre dotes de vingt-huit nouveaux veterinaires inspecteurs, soit dix de plus que le nombre normalement prevu. Enfin, il est bien certain que pour les affectations et mutations concernant ce corps, il sera tout particulierement tenu compte des besoin en personnel dans les postes frontieres communautaires dont, il faut le rappeler, le nombre va etre considerablement reduit par rapport a ceux actuellement ouverts. Toute assurance peut etre ainsi donnee que, dans les limites autorisees par les contraintes budgetaires, un effort particulier a ete et continue d'etre consacre au renforcement des services veterinaires, et notamment au benefice du corps des veterinaires inspecteurs.

Données clés

Auteur : [M. Brune Alain](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57236

Rubrique : Douanes

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 1992, page 2001